



**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**
Sud Vendée Littoral

Appel à candidatures



**Envie de contribuer à l'avenir de
votre territoire ?**

**Votre regard de citoyen est utile
pour éclairer les décisions
locales.**

Rejoignez le Conseil de développement !

Ouverture des candidatures du 04 mai au 05 juin 2026

Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

Le **Conseil de développement** (CODEV) ouvre son renouvellement pour le mandat 2026-2032 et **recherche des habitantes et habitants pour contribuer volontairement** à la réflexion collective et à l'avenir du Sud Vendée Littoral.

C'EST OUVERT À TOUS !

Le CODEV, c'est quoi ?

Le CODEV est une **instance citoyenne de démocratie participative**, prévue par la loi pour les Communauté de communes de plus de 50 000 habitants.

Il réunit des habitants, des acteurs socio-économiques, associatifs, culturels, éducatifs, scientifiques ou environnementaux du territoire, souhaitant contribuer à l'intérêt général.

Sa **mission** est d'**éclairer les élus** en formulant des avis, propositions et contributions sur les grands enjeux du territoire (économie, jeunesse, environnement, santé, mobilité, culture, cohésion sociale, transition écologique...).

Pourquoi rejoindre le CODEV ?

Votre expérience, votre métier, votre parcours, votre sensibilité ou votre implication locale apportent une valeur ajoutée essentielle pour :

- mieux comprendre les réalités du quotidien,
- enrichir les politiques publiques,
- préparer l'avenir du territoire,
- améliorer le cadre de vie des habitants.

Qui peut candidater ?

Le CODEV est ouvert à toute personne :

- âgée de plus de 16 ans,
- résidant ou travaillant dans l'une des 42 communes de Sud Vendée Littoral,
- n'exerçant pas un mandat électif local ou national,
- motivée par l'intérêt général,
- disponible pour participer régulièrement aux travaux.

Tous les profils sont recherchés : jeunes, actifs, retraités, étudiants, entrepreneurs, bénévoles associatifs, habitants...

Une seule consigne : être motivé.e pour faire avancer notre territoire !

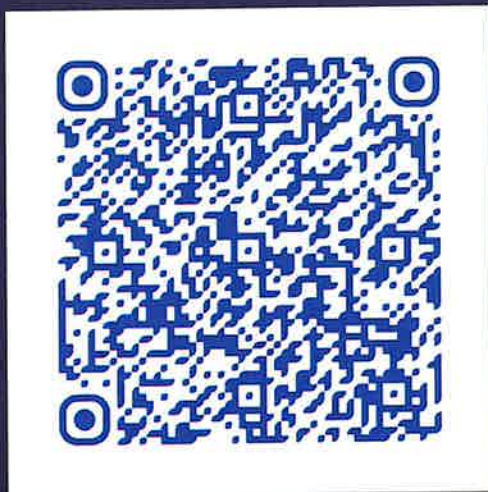
Quel engagement ?

- Participation aux séances plénières du CODEV et aux groupes de travail thématiques
- Respect du Règlement intérieur, de la Charte du bénévole et de la Charte de gouvernance
- Engagement bénévole, libre et non rémunéré

A partir du 04 mai 2026 :

Rejoignez
le Conseil de développement !

Formulaire d'inscription
ici



Le territoire ne se construit pas sans vous.

“Participer au Conseil de développement, c’est mettre son énergie au service du bien commun, porter la voix des habitants et apporter son expertise citoyenne pour éclairer les décisions publiques.

C’est une aventure humaine, au service de son territoire.”



**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**
Sud Vendée Littoral

Besoin de plus d’informations ?

Écrivez à l’adresse :

codev@sudvendeelittoral.fr

ou

Conseil de développement - Appel à candidatures - Communauté de
communes Sud Vendée Littoral - 107, avenue du Maréchal de Lattre de
Tassigny - 85400 LUÇON



**Sud Vendée
Littoral**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES